

d'agents, de donner des réponses aussi complètes que possible à une correspondance de cette nature ? Ont-ils instruction de le faire ? R. Oui ; en tant qu'ils le peuvent, ils sont tenus de donner les informations les plus complètes relativement à leurs localités respectives. Si vous consultez les rapports publiés comme annexes du rapport du ministre de l'agriculture, vous trouverez des rapports commerciaux détaillés, de presque toutes les agences

Q. La raison pour laquelle je demande cela, c'est que, parfois, un agent d'immigration pourrait se croire surchargé d'ouvrage, et répondre à une question de cette nature en disant : je suis un agent d'immigration, et ceci est une question de trafic et de commerce ? R. Ce ne serait pas son devoir de donner cette réponse.

*Par le major général Laurie :*

Q. Il arrive parfois 1,200 immigrants à Halifax, et le fret est empilé autour d'eux, de manière qu'il ne leur est pas possible de se réchauffer ? R. C'est tout simplement une question d'agrandissement du local qu'offre la station d'immigration et entraînant des dépenses, et il semble exister un sentiment défavorable à l'augmentation des dépenses de l'immigration.

*Par M. Cochrane :*

Q. N'est-il pas vrai qu'un grand nombre de ces immigrants s'en vont aux Etats-Unis ? R. J'ai dit déjà que bon nombre de passagers émigrant aux Etats-Unis passent par nos routes ; mais nous ne leur donnons pas plus de bien-être que nos immigrants, qui viennent par New-York, n'en reçoivent à Castle Garden dans des conditions semblables. Le secrétaire de la commission de Castle Garden a pris la peine de m'expliquer une fois, personnellement, lorsque je visitai cette institution, qu'on donnait autant de soin et d'attention aux immigrants en destination du Canada qu'à ceux qui étaient en destination des Etats-Unis. Voici ce que je puis dire : le gouvernement canadien ne donne rien directement pour venir en aide aux immigrants qui passent par le Canada. Mais ces immigrants dépensent en Canada, des sommes considérables pour le transport.

*Par M. McNeill :*

Q. A peu près la moitié de ceux qui sont ainsi incommodés par suite de l'insuffisance du logement à Halifax, sont des colons du Canada ? R. Beaucoup plus que la moitié à ce port ; mais je dirai à ce sujet qu'on s'efforce de les expédier aussi vite que possible, et la question des inconvénients n'affecte que ceux qui débarquent tard le samedi soir.

*Par M. Cochrane :*

Q. Qui défraie les dépenses de Castle Garden, à New-York ? R. La plus grande partie des frais d'entretien sont à la charge du gouvernement fédéral, qui taxe les paquebots pour cet objet.

*Par M. Wilson (Elgin) :*

Q. Les compagnies de transport devraient y pourvoir ? R. C'est une question de politique. Le gouvernement canadien a autrefois imposé une taxe d'immigration, mais elle a été abrogée, je crois, en 1872.

*Par le major général Laurie :*

Q. A Halifax le chemin de fer Intercolonial se charge de fournir le logement. C'est un chemin de fer du gouvernement ? R. Il y pourvoit de fait. Ce n'est qu'une question de local à la station.

*Par M. Cochrane :*

Q. Quel est exactement le devoir de votre agent, par exemple, dans le nord de l'Irlande ? De donner des informations à ceux qui les demandent ? Ou donne-t-il des conférences et essaie-t-il par d'autres moyens d'attirer les immigrants au Canada ? R. Il est censé faire tout en son possible. Il fait parfois des conférences. Il écrit bon nombre de lettres aux journaux, et distribue les publications du département dans toutes la localité et aux foires. Une de ses fonctions les plus importantes consiste à répondre aux questions des correspondants.

Q. Est-il censé avoir aucun autre emploi ? R. Non.

Le comité s'ajourne alors.